

Conseil municipal du 21 janvier 2022

Conseil municipal du 21 janvier 2022.



Le Conseil municipal de La Baule-Escoublac est formé de 33 conseillers municipaux élus en 2020 pour un mandat de 6 ans. Il est composé du Maire, M. Franck LOUVRIER, de 7 adjoints, de 17 conseillers municipaux et 8 conseillers municipaux d'opposition.

Ordre du jour :

1 Création d'une commission extra-municipale « Tranquillité publique » 2 Durée d'activité des membres de la réserve communale de sécurité civile 3 Actualisation des modalités de stationnement règlementé sur la commune de la Baule-Escoublac 4 Approbation du contrat de mixité sociale pour la période 2021-2023 suite à l'arrêté de carence du 31 décembre 2020 5 Inscription de la commune sur la liste des communes exposées au recul du trait de côte 6 Regroupement des écoles maternelle et élémentaire Les Pléiades 7 Approbation de la charte partenariale du Défi maritime et littoral en Loire-Atlantique 8 Approbation de la convention de partenariat avec le Parc naturel régional de Brière pour la mise en œuvre de l'Atlas de la Biodiversité Communale 9 Approbation de la convention de partenariat avec la société Eco CO2 10 Actualisation de la politique tarifaire 2022 11 Approbation de la convention avec l'équipe cycliste professionnel B&B Hôtel Vital Concept 12 Approbation de la convention avec le Comité des Œuvres Sociales de la Ville de la Baule-Escoublac